

Prévention et lutte contre les violences domestiques : urgence !

Florence Boesch (Le Centre)

Dans un communiqué de presse du 26 juin 2025, la Confédération fait état d'une situation alarmante des féminicides en Suisse : au cours du premier semestre de cette année, 18 femmes et filles ont été tuées en Suisse par leur (ex-)partenaire, leur père ou un autre homme. Une proportion en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Face à cette situation alarmante, le Comité de la Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes (Confédération, cantons et communes), coordonné par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), appelle à une action politique décisive et coordonnée.

Notre canton n'est pas épargné par ces drames. Nous avons tous en triste mémoire le féminicide de Courfaivre en 2019. Et ces derniers jours, dans le canton voisin de Neuchâtel, un féminicide et deux infanticides viennent d'être commis. Le Gouvernement jurassien n'est pas resté inactif face à ce fléau de société et au défi d'envergure de le combattre, voire de l'éradiquer. Des mesures ont été mises en place dès 2020, soit un « Plan d'action cantonal de lutte contre les violences » ainsi qu'une « Cellule de gestion des menaces et de la prévention de la violence (MVP) ». En 2021, une feuille de route de la Confédération et des cantons sur la violence domestique et sexuelle a été signée, définissant plusieurs mesures concrètes.

Quant au Parlement jurassien, il a accepté, le 30 octobre 2019, la motion no 1272 qui demande au Bureau de la déléguée à l'égalité de mettre en place un système d'alarme pour venir en aide aux femmes victimes de violences.

Notre Parlement a également accepté le 2 septembre 2020, à l'unanimité, la motion no 1290 pour que le Jura mette en place une loi sur la violence domestique et que le texte prévoit la possibilité d'imposer le port du bracelet électronique aux personnes violentes qui ont été expulsées du domicile commun.

En mars 2021, la question écrite no 3376 était déposée, intitulée "Violence domestique en hausse dans le Jura. Réagir, rapidement", demandant des précisions sur les outils de lutte mis en place par le Gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la Confédération et les cantons, un « *Avant-projet de loi jurassienne concernant la prévention et la lutte contre les violences domestiques* » a été élaboré. Cet avant-projet a été mis en consultation publique en février 2023 avec délai fixé au 31 mai 2023. Son principal objectif est de permettre au Canton du Jura de déployer une véritable politique de prévention et de lutte contre les violences domestiques avec toutes les entités concernées, en garantissant des moyens humains et financiers suffisants.

Deux années après la fin du délai de consultation, cette loi importante est attendue aujourd'hui avec d'autant plus d'impatience et d'urgence que les cas de féminicides sont malheureusement en forte augmentation.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de cas de violences domestiques ont été recensés dans le Jura (nombre d'affaires et nombre d'infractions) de 2019 à 2025 ?**
- 2. Les mesures mises en place dès 2020 (Plan d'action cantonal de lutte contre les violences + Cellule de gestion des menaces et de la prévention de la violence) ont-elles déployées des effets positifs à ce jour ? Lesquels ?**

3. **La feuille de route de la Confédération et des cantons sur la violence domestique et sexuelle, signée en 2021, a-t-elle déjà permis des avancées concrètes ? Lesquelles ?**
4. **Les moyens légaux, humains et financiers sont-ils actuellement suffisants pour lutter efficacement contre les violences domestiques dans le Jura ?**
5. **Le Gouvernement juge-t-il prioritaire et urgent le débat et la mise en application de la loi jurassienne concernant la prévention et la lutte contre les violences domestiques ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Florence Boesch (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Gérard Bonvallat (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Maxence Henry (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 03 septembre 2025